

A Dettwiller, le 30 mai 2014

Madame, Monsieur,

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Bas-Rhin (DASEN) a arrêté les horaires de nos écoles, ceux qui ont été votés par le conseil d'école et les conseils municipaux :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30	8 h 30	8 h 30	8 h 30	8 h 30
11 h 45	11 h 45	11 h 30	11 h 45	11 h 45
P A U S E		M E R I D I E N N E		
13 h 30	13 h 30		13 h 30	13 h 30
15 h 30	15 h 30		15 h 30	15 h 30

La proposition de rester à 4 jours de classe par semaine en raccourcissant de 13 jours les vacances n'a pas été retenue par le DASEN car non-conforme au décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Les communes proposeront à partir de la rentrée de septembre des activités dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaire (TAP) qui démarreront à 15h30 et dureront entre 45 min et 1h30 selon les contenus.

Les activités seront progressivement mises en œuvre à la rentrée.

S'inscrivant dans un projet éducatif, **les TAP ne seront pas une garderie et ne pourront sans doute pas accueillir tous les enfants tous les jours.** Ainsi, si besoin est, **il revient aux familles d'organiser la garde des enfants, lorsque ceux-ci ne seront pas inscrits aux TAP.**

L'accueil périscolaire fonctionnera à partir de 15h30 (11h30 le mercredi) et s'adaptera aux TAP.

Les enfants et les familles pourront choisir parmi les activités proposées dans la limite des places disponibles mais les enfants seront inscrits par période complète, entre petites vacances.

Les activités seront gratuites. Pour certaines, une participation financière pourra être demandée aux parents, par exemple, pour financer les réalisations que les enfants emporteront à la maison.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ou « soutien » seront organisées par les équipes enseignantes et continueront à fonctionner comme par le passé. Les écoles transmettront les informations à ce sujet.

Afin d'organiser ces TAP et d'étoffer l'offre, les communes sont à la recherche de personnes pouvant proposer des activités ou des projets. Un formulaire de candidature est disponible en mairie de Dettwiller sur simple demande à l'adresse électronique suivante : [info@dettwiller.fr](mailto:info@dettwiller.fr)

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les Maires  
L'Adjoint aux affaires scolaires  
Alfred KLEITZ